

**MAIRIE**  
09 700 BRIE  
Tél : 05 61 60 47 80  
mairie-de-brie09@orange.fr



IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

**EDITO du MAIRE**

**Briençoises et Briençois !**

Après une longue période de silence, le Petit Brie reprend la parole pour vous souhaiter une belle année 2019 à vous-même et vos proches. Durant ces dernières années, l'action du conseil municipal a consisté majoritairement à gérer le gros dossier de rénovation de la traversée du village et rue Mazzeilières. Des travaux importants financièrement mais nécessaires au regard de l'évolution de population (220 hab.) et des constructions. Et je remercie les habitants du village pour leur patience durant les 2 mois de travaux en mai/juin 2018. Le conseil municipal a souhaité faire de cette traversée une zone esthétique et végétalisée, avec des jardinières intégrées dans les trottoirs, des plantes vivaces, notamment des rosiers grimpants (la dominante de couleurs sera le rose), etc. Vivement l'arrivée du printemps pour un premier fleurissement ! Mais un village n'est rien sans sa vie associative et je remercie les bénévoles qui œuvrent pour lui donner vie. C'est aussi ça l'attractivité d'une commune...

Isabelle Peyrefitte

**Salle des fêtes : rénovation et accessibilité PMR**

En septembre 2015, conformément à la loi Handicap du 11 février 2005 complétée par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, la commune a réalisé un Ad'ap (agenda d'accessibilité programmée) portant sur la mairie, la salle des fêtes, le cimetière et l'église. A travers cet Ad'ap, la commune s'engageait à réaliser des travaux visant à rendre accessible le patrimoine public aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur. Seule l'église n'est à ce jour pas aux normes de part ses escaliers et nous n'avons pas trouvé de solution technique supportable économiquement.

Fin 2017, une nouvelle rampe pour la salle des fêtes a dû être réalisée, ainsi que la main courante qui porte l'identité rurale de notre commune. Les mains courantes de l'escalier de la mairie ont été posées. Rampe béton entreprise DUPUY (Brie), mains courantes AFER DE DECO (Cintegabelle). Montant des travaux 8 485 € ttc.

Subventions *Etat et département* 2 595 € (soit 37% du ht). Les réseaux eaux pluviales et assainissement ont été également refaits derrière l'ensemble salle des fêtes/logement/mairie pour mise en conformité (7 944 € ttc - pas de subvention).

La pièce annexe de la salle des fêtes peut désormais porter dignement le nom de « cuisine ». En effet, la rénovation complète est maintenant terminée : réfection des sol, murs et plafond (7 912 € ttc), mise aux normes électrique et plomberie, (18 150 € ttc), acquisition de mobilier en inox (6 623 € ttc), d'une cuisinière et hotte aspirante (5 876 € ttc). Total des travaux et achats : 38 560 € ttc. Subventions 5 414 € (*Conseil Départemental de l'Ariège*). La commune a largement investi dans cette rénovation nécessaire pour permettre aux associations du village de créer des occasions de nous rassembler et rendre service aux habitants pour leurs événements familiaux.



*La loi 2016-1048 du 1er août 2016 a rénové les modalités d'inscription sur les listes électorales. Au 1er janvier 2019, on peut désormais s'inscrire tout au long de l'année. Cette inscription est de la responsabilité du maire qui juge également des radiations nécessaires. Ses décisions sont contrôlées a posteriori par une commission communale.*

Elections européennes  
dimanche 26 mai 2019.

*Vous pouvez demander votre inscription jusqu'au 31 mars 2019.*

**Tarif location salle des fêtes et cuisine :**  
particuliers propriétaires sur la commune :  
50 € + caution 1 000 € - fournir attestation d'assurance RC à la réservation.

PIZZA JEANNOT tous les lundis  
de 17h à 21h à côté de la salle des fêtes.  
Commandes au 07 78 64 41 12

**Horaires d'ouverture de la Mairie :**  
Mercredi de 8h30 à 12h  
Vendredi de 14h à 16h  
Samedi de 9h30 à 12h30

Notre secrétaire Magali COSTE n'est désormais présente que le mercredi matin pour vos questions administratives.

**L'espace de la vie citoyenne et associative**

**Recherche bonnes volontés et familles d'accueil !**

Le programme de ce week-end festif est en cours de préparation avec le milieu associatif du village. Toutes les personnes qui souhaitent se joindre à ce comité d'organisation sont les bienvenues. Les volontaires qui seront disponibles en ce week-end de Pentecôte pour aider à la logistique également !

Nous pouvons envisager la venue de 60 à 100 personnes, chaque édition gagnant des adeptes supplémentaires à ces rencontres annuelles. Nous recherchons donc des familles qui puissent recevoir 1, 2 ou plusieurs personnes pour dormir et prendre le petit-déjeuner. Certains de nos visiteurs viendront en camping-car, mais la grande majorité est à loger. L'accueil chez l'habitant à Brie est une solution conviviale car cela crée des liens d'amitié. Si vous avez la possibilité d'accueillir du monde, je vous remercie de nous le faire savoir au plus tôt.

Isabelle PEYREFITTE 06 75 48 18 52 . Daniel BELONDRADÉ 06 30 60 84 42.

**VIE du village**

**Association « Les Brie de France » : nous les accueillerons les 8-9-10 juin**

Vous vous souvenez peut-être de ce week-end de fin juin 2013 où notre commune a accueilli près de 50 Briards (Aisne-02), Briauds (Charente-16), Briois (Somme-80), Briolais (Deux-Sèvres-79) et Briens (Ille et Vilaine-35) et leurs féminins associés. Un week-end qu'ils n'ont pas oublié, et lorsque nous nous sommes retrouvés en mai 2018 en Charente, ils nous ont dit la hâte qu'ils avaient de revenir chez nous !

L'aventure des Brie de France a démarré en juin 2011 lorsque nos amis de BRIE 35 (à 30Km de Rennes) ont lancé le défi de lier d'amitié nos communes respectives, à l'initiative de Raymond HORVRAIS valeureux cycliste qui a parcouru les 2 630 Km reliant les 6 BRIE en 25 jours. Pari gagné puisque l'association « les BRIE de France » est née, avec pour but « de promouvoir, hors de tout contexte politique ou religieux, les échanges humains, culturels, sportifs et festifs entre les six communes de Brie de France ».

Depuis 2013, avec une année « sans » en 2014 (municipales), les éditions se sont succédées : 2015 Aisne, 2016 Deux-Sèvres, 2017 Ille et Vilaine, 2018 Charente. Des occasions uniques de découvrir des villages, des sites, de l'histoire, de la culture, des habitants, de régions où l'on ne serait peut-être jamais allé.



**La saison 2018-2019 des activités associatives**

Un autre événement d'envergure cette année à BRIE : la dixième édition de la FOIRE BIO. A cette occasion, le Foyer rural prépare une édition hors norme qui se déroulera les 22 et 23 juin 2019. Le marché de producteurs et artisans bio démarrera le samedi après-midi. Une soirée musicale sous chapiteau est en cours d'élaboration.



**Activités hebdomadaires du Foyer Rural :**

- Mardi de 20h à 21h15 : yoga
- Mercredi de 20h30 à 22h : gymnastique
- Vendredi de 19h à 20h30 : danses de salon et rock

La traditionnelle randonnée nocturne aura lieu le samedi 16 février. Avec de plus en plus de participants chaque année, la réservation est nécessaire.

Pour tous renseignements sur les activités du Foyer rural : Michel PEYREFITTE 06 07 81 15 49.

## Un gros projet pour la commune : la réfection de la traversée du village et de la rue Mazzelières, avec restauration complète du réseau pluvial et mise aux normes PMR.

### Pourquoi ce projet sur les 370 m de la traversée du village ?

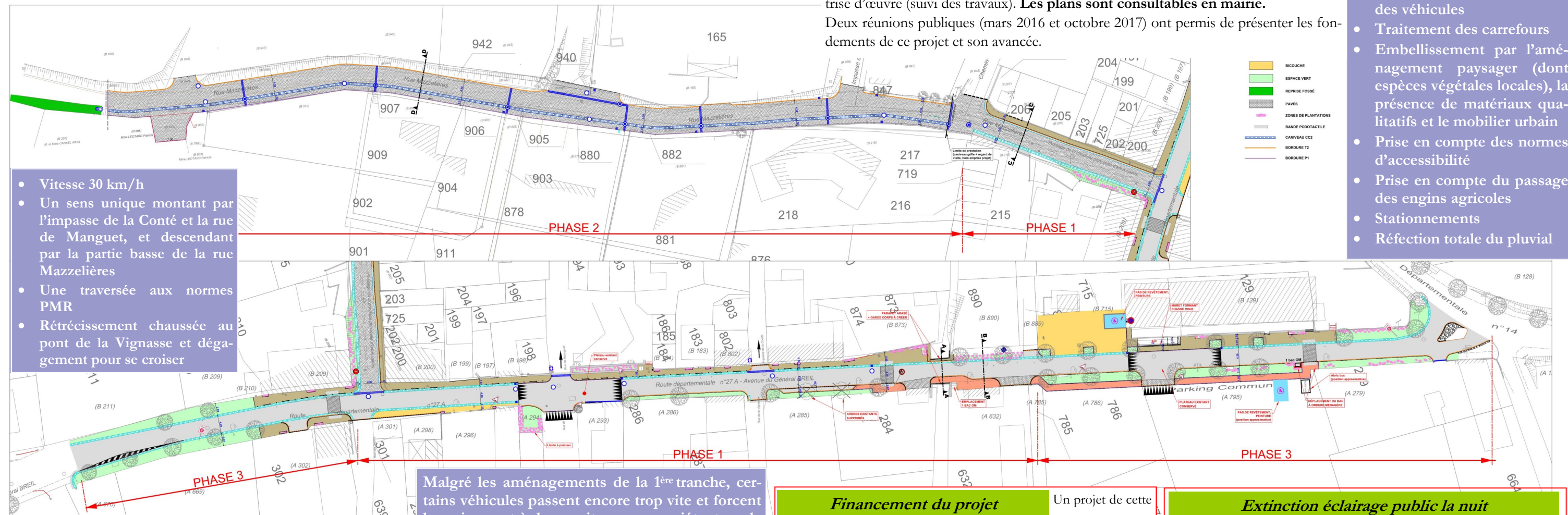
Malgré les contraintes liées à la présence de la départementale RD 27A qui coupe le centre bourg en deux parties, les élus de la commune ont souhaité par cet aménagement, créer un cœur de village vivant et convivial dans lequel les véhicules côtoient les habitants et les visiteurs en toute sécurité. Le secteur de la salle des fêtes qui accueille la vie associative du village, les zones de loisirs pour les jeunes et les enfants doivent être mieux protégés des véhicules. Les carrefours de la rue Mazzelières, de la place de la République avaient besoin de sécurisation. En parallèle, le centre-bourg avait un réseau des eaux pluviales qui n'absorbait plus suffisamment en cas de fortes pluies. Au travers de cette restauration, le conseil municipal a souhaité donner une identité paysagère au centre bourg alliant respect du caractère rural de la commune, dynamisme et modernité.

### Pourquoi ce projet pour les 220 m de la rue Mazzelières ?

On ne pouvait réaliser des travaux sur la RD 27A sans réhabiliter la rue Mazzelières. En effet, pour ce quartier en construction, le ravinement des eaux de pluie et les chantiers successifs ont énormément dégradé cette voirie qui n'était pas à l'origine destinée à cette urbanisation. Le réseau des eaux pluviales est à refaire en totalité, le sous-bassement de la chaussée également. La commune a acquis en avril 2016, une parcelle de 50 m<sup>2</sup> en haut du chemin, pour réaliser une aire de retournement pour poids lourds (camion pompiers, camion poubelle).

Sur ce projet ambitieux, la commune a mandaté le bureau d'études TASSERA accompagné du cabinet paysagiste Julie POIREL (Toulouse), tant pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (conception projet et passation marché public), que pour l'assistance à maîtrise d'œuvre (suivi des travaux). **Les plans sont consultables en mairie.**

Deux réunions publiques (mars 2016 et octobre 2017) ont permis de présenter les fondements de ce projet et son avancée.



- Vitesse 30 km/h
- Un sens unique montant par l'impasse de la Conté et la rue de Manguet, et descendant par la partie basse de la rue Mazzelières
- Une traversée aux normes PMR
- Rétrécissement chaussée au pont de la Vignasse et dégagement pour se croiser

- Sécurité des piétons et cyclistes
- Ralentissement de la vitesse des véhicules
- Traitement des carrefours
- Embellissement par l'aménagement paysager (dont espèces végétales locales), la présence de matériaux qualitatifs et le mobilier urbain
- Prise en compte des normes d'accessibilité
- Prise en compte du passage des engins agricoles
- Stationnements
- Réfection totale du pluvial

Malgré les aménagements de la 1<sup>ère</sup> tranche, certains véhicules passent encore trop vite et forcent le croisement à deux voitures en empiétant sur le trottoir. Cette situation n'est pas admissible et nous étudions avec le bureau d'études TASSERA et le Conseil Départemental de l'Ariège, des solutions pour y remédier, dans l'attente de la réalisation des aménagements prévus aux 2 extrémités de la traverse.

Après un 1<sup>er</sup> travail du bureau d'études, le montant total des travaux envisagés dépassait les 500 000 €. Ce qui nous a conduit à définir 3 phases de travaux étalées sur 4 ans :

- Phase 1 en 2018 : traverse depuis le carrefour de la rue Mazzelières au ruisseau de la Vignasse, ainsi que la partie basse de la rue Mazzelières
- Phase 2 en 2019 : rue Mazzelières jusqu'en haut
- Phase 3 en 2021 : entrée village côté Saint Martin d'Oydes et entrée côté Saverdun, avec tout le secteur de la salle des fêtes et de la mairie.

Un appel d'offre a été passé fin 2017 et attribué début 2018 à :

- l'entreprise COLAS pour le lot « réseaux et voirie » : montant total des 3 tranches de 537 345 € TTC
- l'entreprise CLARAC pour le lot « espaces verts » : montant total 22 800 €

### Financement du projet

Un projet de cette envergure ne se met pas en œuvre sans subvention. Toutes les possibilités d'aides ont été sollicitées tant sur la partie voirie, qu'accessibilité et aménagement paysager.

Pour la 1<sup>ère</sup> tranche de 2018 dont le montant est d'environ 235 000 € (en cours de paiement), les aides attribuées sont :

- ETAT accessibilité : 27 000 €
- ETAT voirie : 30 500 €
- Département traverse d'agglomération : 35 250 €
- Département FDAL : 7 100 €
- Région accessibilité et esthétique : 26 420 €

Soit un total de 126 270 € couvrant 54% de la dépense.

La commune a emprunté 100 000 € en 2018 (remboursement annuel 7 400 € sur 15 ans), le reste étant pris sur les fonds propres.

### Extinction éclairage public la nuit

Le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public la nuit sur la totalité de la commune. En fait, seul le village et le hameau de Guilhamet ont des lampadaires. Avec la rénovation de la rue Mazzelières, le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège) prévoit également d'équiper ce quartier.

Une trentaine de communes en Ariège procède déjà à l'extinction la nuit. Cette coupure nocturne de l'éclairage public a pour objectifs de diminuer la pollution lumineuse, de réaliser des économies d'énergie et une économie financière.

Les horaires d'extinction retenus sont les suivants :

- Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre : de minuit à 6 h
- Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril : de 23 h à 6 h

Nous demandons au SDE09 une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> mai (au plus tard).